



REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité- Travail - Progrès

Discours de Monsieur ISSOUFOU ISSAKA, Secrétaire Général du Ministère de l'Hydraulique, à l'Ouverture des travaux de l'Atelier Régional sur le Partage des bénéfices et la gestion des réservoirs en Afrique de l'Ouest

Niamey, du 23 au 24 avril 2009.

Monsieur le Secrétaire Exécutif de l’Autorité du Bassin du Niger (ABN),

Monsieur le Secrétaire Général du Haut Commissariat à l’Aménagement de la Vallée du Niger ;

Messieurs les Représentants de l’Initiative Mondiale pour l’Eau et des Partenaires du Consortium,

Messieurs les Représentants des Structures Focales Nationales des pays membres de l’ABN,

Monsieur le Secrétaire Permanent du Code Rural,

Messieurs les Maires des Communes rurales d’Ayérou, de Dessa et du Gorouol,

Mesdames et Messieurs,

Chers participants,

Je voudrais tout d’abord au nom du Ministre de l’Hydraulique, Monsieur Aminou Tassiou empêché, souhaiter, à ceux d’entre nous qui viennent de l’extérieur, la bienvenue et un agréable séjour au Niger, pays siège de l’Autorité du Bassin du Niger, notre Organisation commune.

Qu’il me soit ensuite permis de vous remercier tous pour avoir honoré de votre présence la cérémonie d’ouverture de l’atelier régional sur le partage des bénéfices et la gestion des réservoirs en Afrique de l’Ouest.

La tenue de cet atelier à Niamey est significative à plus d’un titre, car elle intervient à un moment où le Niger, mon pays, est sur le point d’entamer les travaux de construction du barrage de Kandadji. Ce barrage, qui est un des ouvrages structurants du Plan d’Action pour le Développement Durable (PADD) du Bassin du Niger, une fois réalisé, créera une retenue de 1,6 milliards de m³.

C’est le lieu de réaffirmer que le Programme « Kandadji » de Régénération des Ecosystèmes et de Mise en Valeur de la Vallée du Niger (P-KRESMIN) constitue une haute priorité pour les Autorités de la Cinquième République. Sa mise en œuvre permettra en effet de contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à la régénération des écosystèmes, à l’amélioration de la sécurité alimentaire et à la couverture des besoins en énergie du Pays.

En effet, la diminution drastique des apports du fleuve Niger, depuis les années 70, a des effets de plus en plus dégradants sur l’écosystème fluvial, la pérennité

de l'irrigation, la santé publique et l'approvisionnement en eau des populations, du cheptel et des industries. Le fleuve Niger constituant la ressource en eau de surface la plus importante du pays, la seule possibilité de remédier à cette situation consiste à construire le barrage de « Kandadji », et à créer ainsi une retenue d'une capacité suffisante pour renforcer systématiquement les débits d'étiage.

A partir de 1998, le Niger a commandité l'étude de faisabilité d'un projet répondant aux nouvelles exigences de viabilité économique et environnementale, sur financement de la Banque Africaine de Développement (BAD). Les résultats de cette étude ont permis d'élaborer un programme intégré de gestion des ressources naturelles du bassin du fleuve au Niger, intitulé Programme « Kandadji » de Régénération des Ecosystèmes et de Mise en valeur de la Vallée du Niger. Ce programme, qui a été officiellement adopté par le Gouvernement en Août 2002, est en parfaite cohérence avec la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) ainsi qu'avec la Stratégie de Développement Rural (SDR), dont il constitue l'un des quatre programmes prioritaires.

Mesdames et Messieurs,

Le Programme « Kandadji » a pour objet le développement de l'irrigation à travers l'aménagement et l'appui à la mise en valeur d'un périmètre irrigué de 45 000 ha et la satisfaction des besoins en énergie par la construction d'une centrale hydro-électrique.

Il comporte cinq composantes, à savoir :

- A – la Construction du Barrage et de ses ouvrages annexes
- B – La construction de la Centrale hydroélectrique et des lignes de transport
- C – La Mise en œuvre des Plans environnementaux et sociaux
- D – Le Développement de l'irrigation
- E – La Gestion du Programme

La réalisation de la première composante conduira à la création d'une retenue d'une superficie de 282 km² ce qui impliquera le déplacement d'environ 35 000 personnes.

Des études très concluantes ont été effectuées pour apprécier, entre autres, les impacts économiques, financiers, environnementaux et sociaux de ce projet et qui ont conduit à l'élaboration d'un plan de recasement des populations, ainsi qu'un Plan de Gestion Environnemental et Social.

Toutefois, il s'avère nécessaire de poursuivre les réflexions sur la manière de conduire la mutation de cette zone agricole et pastorale riveraine du fleuve Niger, actuellement exploitée selon les us et coutumes par des populations locales et qui deviendra une grande zone humide, gérée par l'Etat et dont l'usage sera sensiblement différent du passé.

Les récentes initiatives visant la gestion décentralisée des ressources naturelles au Niger pourraient également avoir leur influence sur cette gestion future. Il est à noter que le plan de recasement des populations envisage de compenser les populations affectées ayant perdu des terres agricoles avec des parcelles irriguées aménagées à cet effet.

Aussi, le Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger, avec l'appui de l'Institut International pour l'Environnement et le Développement, a mené une étude concernant les usages multiples et l'accès aux ressources sur le futur plan d'eau de Kandadji dans le cadre de la décentralisation actuellement en cours au Niger.

Mesdames et Messieurs,

A l'issue de cette étude, des éléments d'analyse et d'aide à la constitution d'un système de gestion du réservoir et de partage équitable des futurs bénéfices ont été identifiés et proposés. Une attention particulière a également été portée sur les conséquences sociales liées à la modification de la gestion coutumière de l'espace et les impacts éventuels sur les personnes vulnérables en particulier les femmes.

Mesdames et Messieurs, chers participants,

Cet atelier qui regroupe des gestionnaires de barrages des pays d'Afrique de l'Ouest, des juristes, des économistes et divers experts dans différents domaines de développement et de Gestion des ressources naturelles se veut un cadre d'échanges sur la gestion des plans d'eau et les mesures de partage des bénéfices avec les populations locales. Il s'agira particulièrement au cours de cette rencontre, d'échanger sur les résultats des études suivantes :

1. Le bilan de l'expérience mondiale et Ouest africaine en matière de partage de bénéfices avec les populations affectées par les barrages ;
2. L'Analyse de la Gestion des bénéfices autour de la future retenue du barrage de « Kandadji ».

Mesdames et Messieurs, chers participants,

Ces thématiques et bien d'autres qui seront exposées au cours de vos travaux, se trouvent au cœur des réflexions internationales sur les moyens de développer et de gérer durablement les grands barrages et de répartir plus équitablement les bénéfices et les coûts au sein de la société.

En effet, le partage équitable des bénéfices constitue un argumentaire et une approche pratique pour favoriser et financer des actions locales qui allient les principes de la gouvernance de l'eau et du développement durable dans le cadre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Les Etats membres de l'ABN l'ont bien compris avec l'élaboration d'une vision partagée pour la gestion des ressources en eau du bassin du Niger et d'un Plan d'action pour un développement durable dans le Bassin.

Mesdames et Messieurs, chers participants,

Je vous engage à y réfléchir d'avantage pour qu'au sortir de cet atelier, notre région ouest africaine dispose d'avantage d'outils et de mécanismes pour une meilleure gouvernance de l'eau et un partage équitable des bénéfices autour des ouvrages construits à grands coûts.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de l'Atelier Régional sur le Partage des bénéfices et la gestion des réservoirs en Afrique de l'Ouest.

Vive la Coopération internationale,

Vive l'Autorité du Bassin du Niger,

Je vous remercie.